





COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Montreuil, le 23 avril 2014

Mieux informer les indépendants sur leur assurance santé : La RAM, l'UNAPL et l'ONIFF-PL signent une convention de partenariat

La RAM, organisme conventionné du régime obligatoire d'assurance maladie des professionnels indépendants, l'UNAPL (Union Nationale des Professions Libérales) et l'ONIFF- PL (Office National d'Information sur les Formalités et les Formations des Professions Libérales), viennent de signer une convention de partenariat. L'objectif : mieux informer les professionnels libéraux, qu'ils soient créateurs d'entreprise ou déjà installés, sur la gestion de leur protection sociale, en s'appuyant sur les réseaux de ces trois structures.

Concrètement, ce partenariat se traduira par la mise en œuvre d'actions communes au niveau local et national : participation à des réunions d'information, à des forums et salons dédiés à la création d'entreprise, informations sur les sites Internet des organismes, mise à disposition de documentation ...

Chaque structure mettra à la disposition du réseau un interlocuteur régional dédié. Ces contacts de proximité décideront des différentes actions de formation et d'information à mettre en œuvre auprès des créateurs et chefs d'entreprise professions libérales sur leurs secteurs.

* Photo des signataires

De gauche à droite : Jean-Marie Paulot, Directeur Général de la RAM, Alain Bergeau, Président délégué de l'ONIFF-PL et Michel Chassang, Président de l'UNAPL



A propos de la RAM:

La RAM est le 1^{er} organisme conventionné du RSI, le Régime Social des Indépendants. Elle a pour mission de verser les prestations maladie des artisans, commerçants et professions libérales. Elle assure également le recouvrement des cotisations maladie des professions libérales. Avec 2,4 millions de personnes protégées, la RAM représente aujourd'hui plus de 57 % du régime. Avec une part de marché de 58 %, la RAM est le premier organisme conventionné choisi par les autoentrepreneurs.

A propos de l'UNAPL:

L'Union nationale des professions libérales (UNAPL) est une organisation patronale représentative créée en 1977. Elle fédère 59 organisations syndicales des professions de la Santé, du Droit, du Cadre de vie et technique et est présente dans les régions via les UNAPL régionales, départementales et les Maisons des professions libérales. Les professions libérales représentent 26.9% des entreprises françaises et emploient près de 2 millions de personnes dont un million de salariés.

En savoir plus : www.unapl.fr

A propos de l'ONIFF-PL :

L'ONIFF-PL est une association qui regroupe 16 ORIFF-PL (offices régionaux) et dont l'objet social est de coordonner les actions de ces derniers, de leur donner les directives à respecter et de mettre en place des services communs. Les ORIFF-PL accueillent les futurs professionnels libéraux, les accompagnent dans leurs formalités de création d'entreprise et plus largement, informent les professionnels sur leurs conditions d'exercice.

Contact presse UNAPL Dr Michel CHASSANG 06 85 72 60 83 Contact presse RAM Delphine JULIE 06 60 28 79 69